

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le quatorzième (14e) jour de mai 2024, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire par intérim, Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire par intérim, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe et greffière par intérim.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-05-71

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2024
- 05 Adoption des états financiers au 30 avril 2024
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Dépôt de la lettre de démission de M. Bernard Thompson à titre de maire de la municipalité
- 08 Remerciement pour M. Bernard Thompson
- 09 Date de la tenue des élections partielles (8 septembre 2024)
- 10 Achat de matériel de signalisation
- 11 Autoriser la signature du contrat de vente :
 - i. Lot 6 241 625
 - ii. Lot 6 558 513
- 12 Demande de subvention de l'association pour la protection du Lac-à-la-tortue
- 13 Collectes supplémentaires en été pour les ordures ménagères
- 14 Appui aux Paramédics
- 15 Achat de compteurs d'eau
- 16 Branchements de services
- 17 Adoption règlement 205-2024-01 modifiant le règlement de lotissement 205-2011
- 18 Résolution : BAPE générique sur la filière éolienne
- 19 Nouvelle résolution pour remplacer la résolution 2024-04-69 (droit de veto)
- 20 Intention pour la rédaction d'une politique de participation citoyenne
- 21 Affaires diverses :
 1. Autorisation de libération de la retenue sur contrat -MGEF (Ponceau Petites-Forges)
 2. Résolution de soutien Camp Val-Notre-Dame, pour moisson-Mauricie
 3. Formation employés municipaux – Zone SST
 4. Résolution de soutien pour révision de la loi sur la fiscalité Municipal – SQ
 5. Mois de Mai – Sensibilisation à la SP
 6. Dépôt d'un avis de participation à la consultation sur trois (3) espèces de chauves-souris migratrices
- 22 Questions :
- 23 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024

2024-05-72

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2024

2024-05-73

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 avril 2024 pour un montant de 122 011.04 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en avril pour un montant de 9 957.31 \$. D'approuver les salaires nets versés en avril pour un montant de 23 188.82 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 30 avril 2024

2024-05-74

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 30 avril 2024. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 avril 2024 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Correspondance

- .1 Dépôt d'une lettre provenant d'un citoyen – Observations et d'état situation
- .2 Dépôt d'une requête d'un groupe de citoyens – Rencontre TES Canada

07 Dépôt de la lettre de démission de M. Bernard Thompson à titre de maire de la municipalité

Déposé et lu par : M. Michel Tremblay

08 Remerciement pour M. Bernard Thompson

Déposé et lu par : M. Michel Tremblay

En ce jour empreint d'émotion, nous tenons à souligner le départ de monsieur Bernard Thompson de ses fonctions de maire de la municipalité d'Hérouxville. Son départ laisse un vide dans nos cœurs, mais aussi un héritage mémorable de dévouement et de leadership qui continuera à inspirer notre communauté pour les années à venir.

Pendant presque quinze années marquées par un engagement sans faille, monsieur Thompson a été le phare de notre municipalité, guidant nos efforts vers un avenir meilleur. Son leadership a été exemplaire, son dévouement, inébranlable, et son sens de l'éthique, incontestable.

Parmi ses nombreuses réalisations, nous saluons son implication dans la rénovation du complexe des loisirs, un lieu central de notre communauté où se créent des liens et se partagent des moments

précieux. Son rôle de leader dans le développement du secteur de la rue Paquin a contribué à l'essor économique de notre municipalité, tout en préservant son caractère unique.

Nous reconnaissons également que son engagement a été déterminant dans la conclusion d'une entente avec un promoteur, visant à garantir la disponibilité de terrains pour la réalisation d'un développement résidentiel d'importance, notamment le secteur de Gestion Jocelyn Trépanier, et son implication directe dans la réfection de routes importantes, comme le Rang St-Pierre et de la Grande-Ligne, qui ont amélioré la qualité de vie de nos citoyens.

Son souci constant d'améliorer les infrastructures, avec des projets d'amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueducs, témoigne de sa vision à long terme pour une municipalité moderne et prospère. De plus, son leadership dans l'achat de l'ancienne caisse populaire et le déménagement de l'hôtel de ville ont permis d'assurer une meilleure accessibilité aux services municipaux.

Monsieur Thompson a également joué un rôle déterminant dans l'acquisition du domaine Tavibois et sa gestion par la Corporation de Développement de Hérouxville, assurant ainsi la pérennité de ce joyau naturel au cœur de notre communauté. Son travail acharné et sa persévérance ont été essentiels pour conclure cette entente bénéfique pour tous.

Sur le plan financier, monsieur Thompson a obtenu un soutien crucial de différents ministères, assurant ainsi la pérennité des finances de la municipalité. Des ententes comme celle concernant le ponceau du chemin des Petites Forges, où 90 % du financement a été garanti, ont permis de réaliser des projets essentiels pour notre communauté.

Sur le plan personnel, monsieur Thompson restera dans nos mémoires comme un homme de cœur, doté d'un entregent remarquable et d'une capacité de communication hors pair. Son engagement envers son équipe et sa volonté de représenter au mieux l'ensemble de la population ont été des piliers de sa gouvernance.

En conclusion, au nom de l'ensemble du personnel et des conseillers, nous souhaitons exprimer nos plus sincères remerciements à monsieur Bernard Thompson pour son dévouement, son travail acharné et son amour pour notre municipalité. Nous lui souhaitons tout le succès dans ses futurs projets et espérons que son héritage continuera à illuminer notre chemin vers un avenir meilleur.

09 Date de tenue des élections

2024-05-75

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu que la date des élections partielles est fixée au 8 septembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Achat de matériel de signalisation

2024-05-76

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepté les 2 soumissions d'achats de matériel de signalisation aux coûts de 763,12\$ et 4 118.98\$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Autorisation signature contrats de vente

2024-05-77

I. Lot 6 241 625

Proposé par : Helene Gilbert

Et il est résolu d'autoriser le maire M. Michel Tremblay et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Denise Cossette, à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

2024-05-78

II. Lot 6 558 513

Proposé par : Helene Gilbert

Et il est résolu d'autoriser le maire M. Michel Tremblay et la directrice générale et greffière-trésorière Mme Denise Cossette, à signer le contrat notarié à intervenir entre les parties.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

12 Demande de subvention de 'association pour la protection du Lac à la Tortue

2024-05-79

Proposé par : Mme Véronique Doucet

CONSIDÉRANT la demande de l'Association pour la protection du Lac-à la-Tortue (APL) pour le renouvellement de la contribution financière versée par la municipalité de Hérouxville;

CONSIDÉRANT la situation financière de la municipalité, pour l'année 2024;

Et il est résolu que ce conseil n'engagera pas de sommes pour la phase 2024 du projet de nettoyage des berges du lac à la tortue.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

13 Collectes supplémentaires en été pour les ordures ménagères

2024-05-80

Proposé par : Mme Hélène Gilbert

Et il est résolu d'octroyer le contrat pour la collecte des ordures à Service Cité Propre Inc. pour 4 collectes supplémentaires, durant la période estivale, pour un montant total de 12 765.64 \$.

Que la municipalité transmettra une facturation de ces services ajoutés directement aux citoyens.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

14. Appui aux Paramédics

2024-05-81

CONSIDÉRANT LA RÉOLUTION 22-10-196 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Mékinac en octobre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-77 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Mékinac en avril 2024;

CONSIDÉRANT que le dossier n'a pas évolué depuis octobre 2022 et que l'horaire de faction est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que la population de la MRC de Mékinac présente une tendance démographique vieillissante, ce qui accroît la fréquence des besoins en services médicaux d'urgence;

CONSIDÉRANT que les délais supplémentaires dus à l'horaire de faction augmentent les risques de complications médicales pour les patients;

CONSIDÉRANT que la modification de l'horaire de faction en un horaire à l'heure permettrait une réponse plus rapide et efficace aux appels d'urgence;

Mme Diane Jacob, conseillère propose :

- D'appuyer les paramédics dans leur démarche;
- De demander au gouvernement :
 - o D'envisager sérieusement l'adoption d'un horaire à l'heure pour les équipes de paramédics.
 - o D'évaluer les impacts positifs d'un tel changement sur les délais d'intervention et la qualité des soins dispensés.
 - o De mettre en place les mesures nécessaires pour faciliter cette transition, en concertation avec les représentants des paramédics et services d'urgence.
- De transmettre cette résolution à M. Francois Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé, à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, à M. Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, à Mme Marie-Louise Tardif, députés de Laviolette .

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

15 Achat de compteur d'eau

2024-05-82

Proposé par M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu de procéder à l'achat de 20 compteurs d'eau et des équipements associés auprès de la compagnie « Les Compteurs Lecomte » au coût de 12 878.24\$

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

16 Branchements de services

2024-05-83

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour les propriétés suivantes : 225-227 rue Gagnon, et 236 rue Gagnon. Ainsi que d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc du 1291 Rang Sud. QUE les coûts reliés à aux branchements sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

17 Adoption règlement 205-2024-01 modifiant le règlement de lotissement 205-2011

2024-05-84

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit veiller au développement cohérent et responsable de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance du 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 30 avril 2024,

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Diane Jacob,

D'adopter le règlement No 205-2024-01 modifiant le règlement de lotissement No 205-2011.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

18 Résolution : BAPE générique sur la filière éolienne

2024-05-85

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoireⁱ, soit 0,28 hectare cultivable par habitantⁱⁱ;

CONSIDÉRANT que la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT que toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT que la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricoleⁱⁱⁱ;

CONSIDÉRANT le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « essentielles[s] à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la

mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. »^{iv};

CONSIDÉRANT que plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire^v;

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitent surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires^{vi};

CONSIDÉRANT que dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec^{vii};

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes^{viii};

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035^{ix};

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « *les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.* »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « *le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet*

le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. »;

CONSIDÉRANT que selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « *tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert. »;*

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Clément et résolu par ce Conseil :

- Que le conseil municipal de Hérouxville prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne;
- Que le conseil municipal de Hérouxville demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- De transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne:
 - Les municipalités de la MRC de Mékinac
 - La MRC de Mékinac;
 - Le Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette;
 - Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
 - La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
 - Le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Monsieur Pierre Fitzgibbon;
 - Le premier ministre, Monsieur François Legault;
 - Monsieur Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec;
 - Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et Madame Christine Labrie, co-portes-paroles de Québec Solidaire;
 - Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti Québécois;
 - Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
 - Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
 - Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles;
 - Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
 - Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des Municipalités du Québec;
 - Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC;
 - Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
 - Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières;

- Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
- Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
- Madame Myriam Thériault, Mères au front;
- Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus;

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

19 Nouvelle résolution pour remplacer la résolution 2024-04-69 (droit de veto)

2024-05-86

ATTENDU qu'il y a de nombreuses inquiétudes de nos citoyens face à l'arrivée éventuelle d'éoliennes en zone habitée.

ATTENDU qu'il s'agirait des plus hautes éoliennes jamais érigées au Québec et qu'il est ainsi très difficile d'avoir des points de comparaison.

ATTENDU que nous avons des inquiétudes quant à l'empressement du gouvernement d'imposer la filière éolienne sans aucun débat public et de plan concerté

ATTENDU que l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitent surtout à l'industrie privé et à ses actionnaires^x;

ATTENDU que dans cette même étude de l'IRÉC, le développement de la filière éolienne privé dans sa forme actuelle soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec^{xi};

ATTENDU que la justification de l'implantation des éoliennes est pour alimenter le projet d'hydrogène « vert » de TES Canada et que l'ensemble constitue un cheval de Troie pour la privatisation de l'électricité.

ATTENDU qu'il y a eu de nombreux témoignages d'experts qui remettent en question les prétentions de décarbonation du projet

ATTENDU qu'il y a plusieurs désaccords notamment face aux distances séparatrices dans le projet de RCI de la MRC Mékinac présenté par Monsieur Filteau le 29 avril dernier

ATTENDU qu'il nous apparait nécessaire qu'à cette étape du débat, une municipalité brise la pensée unique dans l'espace publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Isabelle Clément et résolu :

QUE le Conseil municipal d'Hérouxville exprime son opposition face au projet de RCI de la MRC de Mékinac. Ce projet de RCI ne permet pas de protéger la qualité de vie et la santé des citoyennes et des citoyens de la MRC et n'aborde aucunement le principe de précaution qui doit s'appliquer en l'absence de certitude scientifique face à un risque de dommage grave et irréversible selon la loi sur le développement durable. Il ne permet pas non plus de protéger nos précieuses terres agricoles. Finalement, les distances séparatrices

qui y sont prévues sont complètement arbitraires et semblent choisies pour favoriser le promoteur plutôt que pour protéger notre territoire ce qui est même contraire à l'esprit d'un RCI.

Que le conseil municipal d'Hérouxville dépose à la MRC de Mékinac au nom de la municipalité de Hérouxville, le RCI 2.0 relatif à la protection du territoire de la MRC de Mékinac face à l'implantation d'éolienne. Qu'il demande à la MRC que le RCI 2.0 remplace celui préparé par la MRC soumis à la consultation le 29 avril 2024

QUE le Conseil municipal d'Hérouxville déclare que le rapport avantages/inconvénients (ou coûts/bénéfices) du projet de TES Canada n'est pas dans l'intérêt des citoyens d'Hérouxville, ni des autres citoyens québécois, et cela, avant même de tenir compte que les prétentions du projet de TES Canada de participer à la décarbonation du Québec sont remises en question par de nombreux experts.

QUE le Conseil municipal d'Hérouxville fasse connaître sa position aux autres municipalités des MRC Mékinac et Des Chenaux ainsi qu'aux deux MRC Mékinac et Des Chenaux et leur demande d'appuyer la présente résolution.

De transmettre cette résolution cette résolution aux municipalités des deux MRC ainsi qu'aux deux MRC.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

20 Intention pour la rédaction d'une politique de participation citoyenne

2024-04-87

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément
QUE le conseil municipal prévoit procéder à la rédaction et l'adoption d'une politique de participation citoyenne.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

21 Affaires diverses :

1. Autorisation de libération de la retenue sur contrat -MGEF (Ponceau Petites-Forges)

2024-05-88

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'accepter la demande de paiement (Retenue sur contrat -Libération 5% R. Provisoire) de la compagnie MGEF et de payer la somme de 26 419.72 \$, taxes incluses pour le projet P23-1296-00 (Ponceau Chemin des Petites-Forges)

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2. Résolution de soutien Camp Val-Notre-Dame, pour moisson-Mauricie

2024-05-89

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet
Et il est résolu de soutenir le Camp Val-Notre-Dame dans sa demande d'accréditation auprès de Moisson-Mauricie.

-Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Formation employés municipaux – Zone SST

2024-05-90

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Et il est résolu d'autoriser l'inscription et la participation de 2 employés municipaux à la formation « Entrée et travail sécuritaire en espace clos » de Zone SST, au coût de 750\$ par inscription.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

4. Résolution de soutien pour révision de la loi sur la fiscalité Municipal – SQ

2024-05-91

Il est proposé par : Diane Jacob

Et il est résolu que le conseil de la municipalité de Hérouxville appui la demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sureté du Québec, tel qu'exprimé à la résolution 139-05-2024 de la Municipalité de Saint-Hélène-de-Bagot, adopté lors de la séance du mardi 7 mai 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

5. Mois de Mai – Sensibilisation à la SP

2024-05-92

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et est résolu que le conseil municipal décrète le mois de mai comme le « Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques »;

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

6. Dépôt d'un avis de participation à la consultation sur trois (3) espèces de chauves-souris migratrices

2024-05-93

Proposé par : Mme Isabelle Clément

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance de l'invitation de la directrice de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*, Sarah Wren, à fournir des commentaires afin d'ajouter trois espèces de chauves-souris qui sont en voie de disparition sur la liste des espèces en péril.

CONSIDÉRANT QUE les trois espèces de chauves-souris visées par la consultation sont présentes sur nos territoires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville est consciente du rôle essentiel que jouent les chauves-souris dans la biodiversité afin de permettre aux écosystèmes de se maintenir, que nous savons que leur déclin bouleverse l'intégrité des milieux naturels.

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de nos citoyens nous rapportent leur disparition d'année en année sur nos terres.

CONSIDÉRANT QU'un territoire sauvage et agricole comme le nôtre est d'autant plus affecté par leur disparition que les chauves-souris exercent un contrôle non-négligeable des insectes. Cela a donc un impact sur la qualité de nos vies mais aussi sur notre agriculture.

CONSIDÉRANT QUE récemment, l'entreprise privée TES Canada a déposé, auprès de nos MRC, un projet de 140 éoliennes de plus de 200 mètres de haut et que s'il va de l'avant, ce projet sera mis en place sur quelques années.

CONSIDÉRANT QUE nous voudrions vous sensibiliser à cette nouvelle menace sur nos territoires car la présence de ces éoliennes est un danger pour la survie de ces espèces en voie de disparition.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

QUE le Conseil municipal d'Hérouxville exprime sa recommandation pour que vous preniez cette nouvelle menace de développement éolien en compte et que les chauves-souris rousses, cendrées et argentées dans la MRC de Mékinac et Des Chenaux soient protégées par la loi sur les espèces en péril.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

22 Période de questions

.1 Questions - projet de TES Canada :

- Implantations éoliennes;
- Impacts sur la santé;
- Impacts aménagement territoire;
- Risque de poursuite (RCI);
- Rôle des élus et rôles de la MRC
- Possibilité d'avis juridique;
- Référendum;
- Acceptabilité sociale.

.2 Question sur le processus d'élections

23 Levée de la séance

2024-05-94

Proposé par : Mme Hélène Gilbert
QUE la séance soit levée à 21h26.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

ⁱ [L'agriculture au Québec](#), UPA, consulté le 28 avril 2024.

ⁱⁱ [Nos terres agricoles sont-elles réellement notre garde-manger?](#), 16 septembre 2023.

ⁱⁱⁱ [La filière batterie menace le territoire agricole, constate le MAPAQ](#), 28 septembre 2023.

^{iv} [Québec n'en fait pas assez pour empêcher la dégradation des terres agricoles](#), 25 avril 2024.

^v Voir la note « Citations des personnalités publiques » ci-dessous pour les citations en question.

^{vi} [La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec](#), 14 mars 2024.

^{vii} Ibid.

^{viii} [TES Canada : la MRC de Mékinac interpelle le ministre Fitzgibbon](#), 25 avril 2024.

^{ix} [Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](#).

Citations des personnalités publiques

Le premier ministre, François Legault, a dit que « *l'autonomie alimentaire c'est... une priorité.* »

Source : [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, André Lamontagne, a déclaré le 20 février 2024 au sujet des projets éoliens qu'il faut « *tout faire pour ne pas être en zone agricole.* »

Source : [Le ministre de l'Agriculture réticent aux éoliennes sur les terres agricoles](#), 20 février 2024.

Martin Caron, le président général de l'Union des producteurs agricoles du Québec, a dit, au sujet du développement éolien au Québec : « *on veut que ça se fasse à l'extérieur des terres agricoles.* »

Source : [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

Martin Dampousse, le président de l'Union des Municipalités du Québec, a dit, au sujet de l'emplacement des éoliennes : « *on peut assurément les placer en dehors des belles terres agricoles.* »

Source : [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

Jacques Demers, le président de la Fédération Québécoise des Municipalités, a dit, au sujet de l'emplacement des éoliennes : « *il n'y a pas personne qui vise de mettre ça nécessairement en terres agricoles quand ils ont le choix.* »

Source : [Protection des terres : questionnement sur l'emplacement des éoliennes](#), 29 juin 2023.

^x [La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec](#), 14 mars 2024.

^{xi} Ibid.